Informations de base

2002/2092(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Banque Centrale Européenne BCE. Rapport annuel 2001 **Subject** 5.20.03 Banque centrale européenne (BCE), SEBC	

Acteurs principaux

Parlement européen	**Commission au fond**	**Rapporteur(e)**	**Date de nomination**
	ECON Economique et monétaire	KAUPPI Piia-Noora (PPE-DE)	23/11/1999
Conseil de l'Union européenne			

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/04/2002	Publication du document de base non-législatif	N5-0196/2002	Résumé
13/05/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/06/2002	Vote en commission		Résumé
04/06/2002	Dépôt du rapport de la commission	A5-0220/2002	
02/07/2002	Débat en plénière		
03/07/2002	Décision du Parlement	T5-0358/2002	Résumé
03/07/2002	Fin de la procédure au Parlement		
12/11/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2002/2092(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ECON/5/16212

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0220/2002	04/06/2002	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0358/2002 JO C 271 12.11.2003, p. 0197-0364 E	03/07/2002	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
ECB	Document de base non législatif	N5-0196/2002	19/04/2002	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N5-0034/2002 JO C 259 25.10.2002, p. 0001-0004	12/09/2002	Résumé

Banque Centrale Européenne BCE. Rapport annuel 2001

2002/2092(COS) - 03/07/2002 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant par 400 voix pour 96 contre et 47 abstentions, le rapport de Mme Piia-Noora KAUPPI (PPE-DE, FIN), le Parlement se rallie pleinement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé du 4 juin 2002) et salue la BCE pour sa brillante mise en oeuvre du passage à l'EUR. La Plénière se félicite également de l'étroite coopération qui s'est manifestée entre la BCE et la Réserve fédérale américaine et qui a permis de réagir en temps opportun aux turbulences financières qui ont suivi le 11 septembre 2001, par des réductions des taux d'intérêt le jour même et met en exergue cet exemple de partenariat sur lequel la stabilité économique mondiale doit continuer à reposer. Elle juge appropriée la réduction de 150 points de base des taux d'intérêt, au cours de l'année 2001 et considère que le comportement de la BCE devrait en réalité désamorcer les critiques injustes selon lesquelles la BCE n'a qu'une idée fixe : le contrôle de l'inflation à court terme. La Plénière se réjouit, avec sa commission économique et monétaire, du pragmatisme dont fait preuve la BCE dans sa politique monétaire, en prenant en compte, de plus en plus, une vaste gamme d'indicateurs conjoncturels et économiques et en n'ayant pas réagi mécaniquement à des événements ponctuels tels que l'accélération des prix des denrées alimentaires et de l'énergie. Elle constate, à cet égard, que les indicateurs financiers montrent que la confiance des acteurs du marché la capacité de la BCE à contenir l'inflation au-dessous de la limite des 2% à moyen terme. La Plénière invite néanmoins la BCE à être vigilante et à réévaluer soigneusement les perspectives en matière d'inflation, si la croissance, dans la zone euro, devait accuser une nouvelle accélération, scénario le plus probable dans les mois à venir. Elle réaffirme l'importance primordiale de l'objectif premier que représente le maintien de la stabilité des prix par rapport à d'autres considérations et rappelle qu'il s'agit là d'une condition sine qua non à l'établissement d'une croissance durable. Par ailleurs, le Parlement européen se félicite de l'augmentation impressionnante du nombre des obligations et valeurs mobilières émises en EUR par des non-résidents et demande une accélération du plan d'action relatif aux services financiers pour recueillir pleinement les fruits d'un marché financier unique intégré. Sur le plan de la transparence, le Parlement rappelle sa préférence à une participation du PE à la nomination des membres du Directoire de la BCE notamment pour confirmer leur nomination et demande que cette procédure soit décidée lors de la prochaine Conférence intergouvernementale. Il juge nécessaire que ne soient pas seulement nommées au Directoire de la BCE des personnalités issues du milieu des banques centrales, mais aussi des personnes compétentes, en matière économique et monétaire, recrutées dans d'autres milieux. Il rappelle qu'il est souhaitable, en liaison avec l'élargissement de l'Union monétaire, de parvenir à un haut niveau de convergence dans l'économie réelle, afin de limiter les tensions générées, à la fois pour la Communauté et pour les pays candidats. Il demande à la BCE d'étudier le degré d'interaction entre les principaux blocs commerciaux dans le contexte de lamondialisation, en analysant non seulement le volume des flux commerciaux mais aussi les éventuelles voies de · contagion financière · des deux côtés de l'Atlantique. Il demande à la BCE de revoir en détail la place de l'or dans les bilans des banques centrales et trouve qu'il serait intéressant d'échanger l'or contre des titres, à des fins de rentabilité. Il s'inquiète néanmoins des conséquences de l'exposition accrue des banques centrales aux risques financiers et de l'émergence de conflits d'intérêt émanant des holdings de banques centrales. Enfin, le Parlement européen invite la BCE à militer, au sein des différentes organisations internationales, notamment du · Forum sur la stabilité financière ·, le G8 et autres institutions en faveur de plus de transparence et d'une meilleure régulation des finances internationales.

Banque Centrale Européenne BCE. Rapport annuel 2001

2002/2092(COS) - 12/09/2002 - Cour des comptes: avis, rapport

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des comptes portant sur l'audit de l'efficience de la BCE au cours de l'exercice 2001. CONTENU : La Cour a déjà publié trois rapports, pour les exercices 1998, 1999 et 2000 de la BCE, lesquels portent sur la gestion et le suivi budgétaires, les mécanismes d'audit interne, la gestion des projets et les mécanismes de surveillance, et la gestion des ressources humaines de la Banque centrale

européenne. En 2001, l'examen de la Cour a porté sur la gestion budgétaire et l'audit interne de la BCE. Sur le plan de l'analyse budgétaire, le rapport de la Cour révèle que le budget définitif de la BCE s'est élevé en 2001 à 511 mios EUR (une hausse de 52%, soit 175 mios EUR supplémentaires par rapport au budget initial qui était de 336 mios EUR). Le montant définitif des dépenses s'est élevé à 431 mios EUR, soit 84% du budget révisé. Les postes de dépenses les plus importants sont constitués par un montant de 118 mios EUR au titre de la réserve de billets pour imprévus, 106 mios EUR pour les dépenses de personnel et assimilées, et 78 mios EUR au titre des coûts externes et des frais liés aux consultants (principalement en rapport avec la campagne d'information "Euro 2002"). Au cours de l'exercice 2001, six budgets supplémentaires ont été approuvés. Un transfert budgétaire et un examen du budget à mi-exercice ont également été adoptés. Parallèlement, un nouveau système d'établissement de rapports sur la gestion budgétaire a été mis en place, ramenant de quatre à deux le nombre annuel de rapports de suivi budgétaire. Un report d'un montant de 45 mios EUR a également été effectué sur le budget 2002 de la BCE (8 mios EUR au titre de projets et 37 mios EUR au titre de la réserve de billets pour imprévus). Or, aucune règle écrite ne régit les reports de ce type. L'examen des comptes a fait apparaître une sous-utilisation globale de 16%. La sous-utilisation a été de 8% concernant les unités opérationnelles de la BCE, 13% concernant les projets de la BCE et 28% concernant sa réserve de billets pour imprévus. L'année 2001 a été décisive pour la BCE du fait de sa responsabilité dans le lancement de l'euro en tant que monnaie fiduciaire. Cet événement historique unique permet donc de comprendre les modifications du budget et sa sous-utilisation. Toutefois, la Cour recommande à la BCE de réglementer les reports. En ce qui concerne l'audit interne de la BCE, la Cour a obtenu l'assurance raisonnable que l'indépendance de la direction est réelle et que ses travaux sont conformes aux normes professionnelles. RÉPONSE DE LA BCE : Tout en accueillant favorablement le rapport de la Cour des comptes, la BCE indique qu'elle a procédé, pour la première fois, à un report budgétaire, très limité, de l'exercice 2001 sur l'exercice 2002 en accord avec le directoire de la BCE au début 2002. Parallèlement, le directoire a décidé qu'il convenait d'envisager, pour les prochains exercices, l'adoption formelle de la pratique du report en s'appuyant sur l'expérience acquise et à l'issue d'un examen approfondi des instruments permettant d'effectuer les opérations de report sur une base régulière, telsqu'un système centralisé prévoyant l'enregistrement des engagements financiers.

Banque Centrale Européenne BCE. Rapport annuel 2001

2002/2092(COS) - 19/04/2002 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation du rapport annuel 2001 de la Banque centrale européenne (BCE). CONENU : ce Rapport annuel présente une vue d'ensemble des activités du Système européen de banques centrales et de l'Eurosystème en 2001. Il rend compte également de la politique monétaire conduite en 2001 et début 2002. Il met l'accent sur les nombreuses questions, parfois de nature technique, qui se sont posées dans le cadre de la mise en place et de la consolidation de l'Eurosystème en tant que banque centrale de la zone euro. Le rapport revient sur l'événement historique qui a marqué la fin de l'année 2001 et le début de l'année 2002, à savoir le passage à l'euro. Cette étape importante s'est déroulée de façon beaucoup plus harmonieuse qu'attendu, le retrait des anciennes coupures ayant, pour une large part, été effectué bien avant le 1er mars 2002, date officielle de cessation du cours légal des dernières monnaies nationales encore en circulation dans les pays de la zone euro. Durant l'année qui a précédé le passage à l'euro, la hausse des prix, mesurée à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), s'est établie à 2,5%, soit 0,2 point de pourcentage de plus qu'en 2000. Cette légère progression de l'inflation a été principalement due à l'évolution des composantes les plus volatiles de l'IPCH, à savoir l'énergie et les produits alimentaires non transformés. Début 2002, la hausse des prix s'est légèrement accélérée, mais le passage à l'euro n'a eu, semble-t-il, qu'une incidence faible, voire négligeable, sur l'évolution des prix. Compte tenu de la diminution des risques inflationnistes dans la zone euro, le Conseil des gouverneurs de la BCE a décidé d'abaisser à quatre reprises les taux d'intérêt directeurs de la BCE en 2001, de 150 points de base au total. Depuis le 8 novembre 2001, les taux directeurs n'ont plus été modifiés : le taux de soumission minimal, notamment, a été laissé inchangé à 3,25%. L'année s'est achevée sur la perspective d'un prochain retour à un rythme annuel d'inflation conforme à la définition de la stabilité des prix de la BCE, moins de 2%, et la probabilité d'un maintien de la stabilité des prix à moyen terme, ce qui traduit la confiance des marchés dans la détermination et la capacité de la BCE à maintenir la stabilité des prix à moyen et long terme. Le ralentissement économique dans la zone euro en 2001 a également posé des défis en matière de politique budgétaire. Le déficit budgétaire moyen des pays ayant adopté l'euro a atteint 1,3% du PIB l'année dernière. Pour la première fois depuis 1993, la situation budgétaire globale de la zone euro s'est dégradée. Ainsi, la plupart des pays n'ont pas réussi à atteindre les objectifs fixés dans leurs programmes de stabilité fin 2000. En moyenne, l'écart entre ces objectifs et le déficit budgétaire constaté a atteint 0,7% de PIB. C'est pourquoi il est très important que les pays qui n'ont pas encore atteint un équilibre ou un excédent budgétaire à moyen terme s'efforcent d'y parvenir le plus rapidement possible. Il y va de la crédibilité des politiques budgétaires dans la zone euro. À cette fin, la politique monétaire doit chercher à préserverla stabilité des prix, et la politique budgétaire à assurer une gestion saine des finances publiques. Dans le même esprit, il convient d'accélérer le processus de réformes structurelles visant à améliorer le fonctionnement des marchés peuvent permettre de renforcer la croissance potentielle de la zone euro, qui est actuellement de 2% à 2,5% par an selon les estimations de la BCE. L'amélioration de la flexibilité du marché du travail et la poursuite de la modération des salaires sont également d'une importance capitale pour réduire le chômage, dont le niveau élevé, 8,3% en 2001, est inacceptable. L'introduction de l'euro soulève d'importants enjeux relatifs à la répartition du revenu monétaire au sein de l'Eurosystème, c'est-à-dire la BCE et les banques centrales nationales (BCN) des États membres participant à la zone euro. Dans ce contexte, le Conseil des gouverneurs a pris, en décembre 2001, des décisions relatives à l'émission des billets en euros et à la répartition du revenu monétaire. À compter de 2002, la BCE émettra ainsi 8 % du total des besoins en billets de banque en euros, et l'émission des 92 % restants sera répartie entre les BCN de l'Eurosystème en fonction de leurs parts dans le capital de la BCE. À noter qu'en 2001, la BCE a réalisé un bénéfice net de 1,822 milliard d'euros.